

Règlement des FOULEES ROSES 2026

Les Foulées Roses sont composées de 1 course de 5 km et de 3 animations pédestres de 5 km, de 2.5 km et de 1 km organisées sur l'île de Puteaux.

- La course de 5km est ouverte aux personnes de plus de 14 ans, est chronométrée et a un classement, départ à 11h.
- L'animation pédestre de marche nordique de 5 km est ouverte à tous, à allure libre, non chronométrées, sans classement, départ à 11h.
- Les animations pédestres de 1km et de 3km sont ouvertes à tous, à allure libre, non chronométrées, sans classement, départ à 10h.

Départ et Arrivée sur l'île de Puteaux

Organisateur

Mairie de Puteaux, 131 rue de la République

www.puteaux.fr

Conditions de participation

Inscriptions

Les inscriptions s'effectuent :

- en ligne sur adeorun.com jusqu'au jeudi 8 octobre à 23h59

Droit d'inscription

Jusqu'au 8 octobre

- pour les résidents :

La participation est de 7 euros pour le 2,5 km et pour le 5km et de 3 € pour le 1 km

- pour les non-résidents :

La participation est de 12 € pour le 2,5 km et pour le 5km et de 5 € pour le 1 km

En s'inscrivant au 5 km les participants peuvent courir sur le 2.5 km ou le 1 km gratuitement

La participation est gratuite pour les de moins de 3 ans.

La participation est soumise à la présentation obligatoire :

pour la course de 5km :

Pour les personnes majeures,

Soit :

- Une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées ;

Soit :

- Un Pass Prévention Santé (PPS) mis en place par la FFA

Pour les personnes mineures :

Soit :

- une licence Athlé Compétition Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées.

Soit :

- L'attestation valable uniquement pour les Foulées Roses indiquant que le mineur avec l'aide d'un responsable légal a bien rempli le questionnaire de santé mis en place par la FFA
- A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Pour les animations pédestres de 2.5 km, de 1 km et de la marche nordique de 5 km, il n'y a pas besoin de licence ni de PPS, ni d'attestation, ni de certificat médical et les enfants nés après le 11 octobre 2014 doivent être accompagnés d'un adulte inscrit à la course et identifié lors de l'inscription.

Dossards :

Les dossards sont à retirer au Terre de Running de Puteaux le samedi 10 octobre de 10h à 17h ou le dimanche 11 octobre à partir de 9h au niveau du départ. Ces dossards seront placés sur le devant du maillot.

Chronométrage :

Le chronométrage est assuré par la société adeochrono.

Le chronométrage est assuré par transducteurs électroniques intégrés au dossard.

Le port d'un transducteur ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification.

Classements :

- Individuel homme sur le 5 km
- Individuel homme putéolien sur le 5 km
- Individuel femme sur le 5 km
- Individuel femme putéolienne sur le 5 km
- Trophée des associations, récompense les 3 associations les plus représentées sur la course et sur les 2 animations pédestres
- Trophée des écoles, récompenses l'école de Puteaux la plus représentée sur le 1 km et sur le 2,5 km

Sécurité et soins :

La compétition se déroule sur des voies totalement fermées à la circulation.

Une assistance médicale est assurée par une équipe de la Croix Rouge Française.

Sur la course de 5 km, toute personne qui sort du circuit est considérée « hors course ».

La ville décline toute responsabilité en cas d'accident.

Si des conditions climatiques exceptionnelles ou de sécurité deviennent incompatibles avec la bonne organisation de la course, l'organisation peut suspendre cette dernière sans que les concurrents puissent prétendre à une réparation de préjudice.

Appel aux dons :

Au moment des inscriptions sur adeorun.com, il est possible de faire un don. Celui-ci sera reversé à l'association de lutte contre le cancer choisie par la ville.

Droit à l'image :

Chaque participant autorise la mairie de Puteaux ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et media à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à l'évènement, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Annulation :

En cas de force majeure ou sur requête de l'autorité administrative, l'organisateur pourra annuler ou à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

Tous les concurrents reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses.